



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale  
Cinquante-cinquième session  
Point 46 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan et ses conséquences  
pour la paix et la sécurité internationales**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée 19 décembre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Pakistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite par S. E. M. Abdul Sattar, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, au sujet des conséquences humanitaires désastreuses de la résolution que le Conseil de sécurité adoptera vraisemblablement ce jour aux termes de laquelle des sanctions supplémentaires seront imposées à l'encontre de l'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et la pièce jointe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

(Signé) Shamshad **Ahmad**

**Annexe à la lettre datée du 19 décembre 2000, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministre des affaires étrangères du Pakistan  
concernant les sanctions que le Conseil de sécurité envisage  
de prendre à l'encontre de l'Afghanistan**

**19 décembre 2000**

La tragédie humanitaire qui se déroule en Afghanistan menace de s'aggraver en conséquence de la proposition des États-Unis et de la Fédération de Russie tendant à ce que le Conseil de sécurité des Nations Unies impose des sanctions à l'encontre de ce pays. Des millions d'Afghans innocents, qui pâtissent déjà de la famine en raison de la sécheresse prolongée, risqueront de mourir de faim alors que les organismes d'aide des Nations Unies et les organisations non gouvernementales s'occupant des secours retirent leur personnel d'Afghanistan et avertissent que les sanctions rendront leur tâche difficile, voire impossible.

Contrairement aux assertions des auteurs du projet de résolution, des organismes d'aide impartiaux et des organisations de secours opérant en Afghanistan sont unanimes à estimer que l'imposition de sanctions supplémentaires aggravera la crise humanitaire et que près d'un million de personnes risquent de mourir de faim pendant l'hiver rigoureux et la sécheresse sans précédent que connaît l'Afghanistan.

Les signes d'effondrement du dispositif international de protection en Afghanistan contraignent des populations innocentes au déplacement et à la migration. Durant la période de 23 jours qui s'est écoulée avant le 14 décembre, 32 177 réfugiés afghans ont pénétré au Pakistan. Des rapports quotidiens signalent une accélération de cet influx. Les sanctions supplémentaires envisagées dans le projet de résolution, outre qu'elles vouent à l'échec les négociations entre les parties afghanes menées sous l'égide des Nations Unies qui avaient soulevé des espoirs de paix, menacent de déclencher un désastre humanitaire comparable à celui qui a suivi l'intervention soviétique en Afghanistan.

Les conséquences des opérations militaires implacables menées par la superpuissance soviétique en Afghanistan entre 1979 et 1989, qui ont entraîné la mort de 1 million d'Afghans, ont contraint 5 millions d'entre eux à la fuite et ont dévasté l'infrastructure du pays, hantent encore l'esprit du peuple afghan et ont des incidences sur la stabilité dans la région.

Près de 2 millions des 3,5 millions de réfugiés afghans qui ont pénétré au Pakistan dans les années 80 s'y trouvent encore, sans moyens. Aucun pays au monde ne porte un fardeau plus lourd. Le Pakistan, dont les ressources sont déjà lourdement grevées, n'est pas en mesure d'assumer cette charge croissante.

En l'absence d'un effort international de grande ampleur visant à fournir une assistance humanitaire aux Afghans et à mettre en place un dispositif de protection contre la famine, le monde connaîtra une des plus graves tragédies humaines de notre époque. Ceux qui militent en faveur de sanctions qui contraindront des millions de personnes à émigrer ou à périr seront responsables devant l'histoire de cette catastrophe qu'il serait possible d'éviter.

Le Pakistan, bien qu'il se conforme aux sanctions décrétées précédemment par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 1267 (1999), appelle l'attention de la communauté internationale sur leurs graves conséquences pour le peuple afghan. Ses craintes ont été confirmées par les rapports émanant de plusieurs organismes humanitaires internationaux, selon lesquels les sanctions ont inhibé l'activité économique en Afghanistan. De nouvelles sanctions aggraveront la misère du peuple afghan.

---